

<http://snetap-fsu.fr/Demande-de-detachement-vers-le.html>



Demande de détachement vers le ministère de l'agriculture

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Détachement / Départ volontaire -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : mercredi 1er décembre 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Question

Je souhaite connaître la marche à suivre pour demander un détachement auprès du ministère de l'agriculture. Je suis professeur certifié à l'[EN](#).

Réponse

Les [PEPS](#) et les agrégés doivent attendre la sortie du [BO](#) qui précise la liste des postes qui leur sont réservés (décembre en principe). **Les PEPS ne peuvent postuler qu'à partir de cette liste.**

Ensuite, attendez la sortie de la note de service organisant le mouvement pour l'année à venir au ministère de l'agriculture (en décembre également).

Elle comporte la liste des postes vacants ou susceptibles de le devenir. Si des postes vous tentent, rédigez une demande de détachement auprès du MAP que vous adresserez au [MEN](#) par la voie hiérarchique. Faites des vœux sur ce qui vous intéresse, et joignez une photocopie de la demande de détachement à la [DGER](#) (adresse indiquée sur la NS).